

► **Aménagement de 2 logements sur le hameau de Bezenchat :**

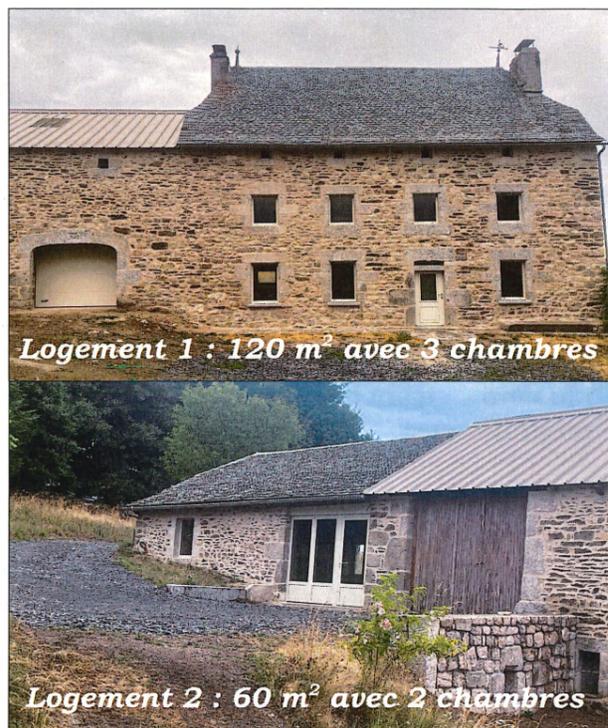
La réhabilitation du corps de ferme a démarré en début d'année 2025.

Le budget global de l'opération s'élève à 483 625 euros HT, subventionnée à plus de 70 %.

Financement :

DETR (État) :	93 403€
Fonds Vert (État) :	132 893€
Région :	100 000€
St Flour Communauté :	10 000€
Fonds Chaleur Territorial :	10 931,72€
Prime CEE :	4 453,40€

Le loyer a été fixé par le Conseil municipal à 5,30€/m² et le prix de vente du terrain à bâtir se situant derrière le corps de ferme à 8€/m².



Logement 1 : 120 m² avec 3 chambres

Logement 2 : 60 m² avec 2 chambres

Eau et assainissement

► **Cartographie :** Le Conseil a profité d'un projet porté par St Flour Communauté et financé à 50% par l'agence de l'eau Adour Garonne pour mandater l'entreprise ACDEAU et réaliser une cartographie de nos réseaux d'eau. Ainsi, après un état des lieux en cours de réalisation sur le terrain, les réseaux seront retranscrits sous forme de plans informatisés. Reste à charge pour la commune 1 795 €.

► **Diagnostic d'assainissement :** comme annoncé l'an passé, le diagnostic d'assainissement réalisé par l'entreprise SUDINFRA Environnement pour un coût estimé à 54 000 € et subventionné à 50% par l'agence de l'eau et 20% par la DETR, touche à sa fin. Il ne reste plus qu'à faire les tests de fumée. L'opération consiste à insuffler dans le réseau des eaux usées une fumée blanche, et d'en repérer la réapparition afin de détecter les raccordements non conformes (gouttières, drains, sorties de garage, siphons de sol, plaques d'égout...). Pour que ce test se passe dans les meilleures conditions une information vous sera communiquée ultérieurement. Pour l'instant le bilan du diagnostic est très positif avec seulement quelques petits travaux d'entretien à prévoir.

► **Transfert de compétence :** suite aux dernières directives gouvernementales, la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement n'est plus obligatoirement transférée à St Flour Communauté au 1er janvier 2026. Chaque commune garde le choix sachant que seules les structures communautaires ou infracommunautaires, c'est-à-dire organisées en syndicat pourront bénéficier de subvention de l'agence de l'eau.

Suite au diagnostic qui nous confirme avoir un réseau performant, le Conseil a décidé de rester en gestion à l'échelle communale pour l'assainissement collectif. Par contre en ce qui concerne l'eau, la commune a fait le choix de transférer la compétence de gestion au Syndicat d'adduction en eau potable des Vergnes qui a lui-même accepté une extension de son périmètre à 6 autres communes.

A compter du 1er janvier 2026, le nouveau Syndicat aura la compétence « de production, transport, stockage, et distribution » de l'eau potable sur les communes de Chaudes-aigues, Fridefont, Maurines, St Martial, Anterrieux, Les Deux-Verges, Espinasse, St Urcize, Jabrun, Lieutadès, St Rémy de Chaudes-Aigues et la Trinitat.



Fridefont

Bulletin
n°17
Juillet 2025



118

C'est le nombre d'habitants comptabilisés lors du recensement qui s'est déroulé en début d'année. Nous souhaitons la bienvenue à la famille Villarroya qui a emménagé au presbytère. Et nous accueillons avec joie la naissance de Maxence au foyer d'Anthony Deconquand et Laury Bunout.



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le Label de la qualité de vie et du bien vivre durable « Villes et villages fleuris » s'adapte et valorise dorénavant une démarche globale d'amélioration du cadre de vie en intégrant des enjeux environnementaux : ce n'est plus seulement le fleurissement représentant que 20% de la note, mais aussi la mise en valeur du patrimoine bâti, la préservation des ressources, la sensibilisation du public... qui sont évalués. Cette année, le concours départemental organisé désormais par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a eu lieu sur notre commune le 10 juillet et le jury, notamment composé d'une architecte paysagiste nous a permis de recueillir de précieux conseils afin de s'adapter aux exigences du label.

Inauguration

« Sentier des Maquisards »

Le 16 mai 2025



Le sentier des Maquisards est un parcours mémoriel de 95 km qui retrace l'histoire des résistants pendant la Seconde Guerre mondiale, reliant le Mont Mouchet à Anterrieux. Ce parcours est jalonné de 10 totems qui expliquent les événements historiques survenus dans chaque commune traversée.

Le Conseil municipal a fait le choix de positionner cette stèle au Vialard à quelques mètres du monument de la Bastide où ont été capturés et sauvagement exécutés 15 résistants.

Résultat comptable 2024 à la loupe

Les comptes de la commune sont divisés en deux budgets : un budget principal et un budget eau et assainissement. Chaque budget est structuré en 2 sections : le fonctionnement gère les affaires courantes et l'investissement a vocation à préparer l'avenir et à réaliser des opérations structurantes et durables. Voici en quelques chiffres clés, les principaux postes budgétaires votés à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 avril 2025.

Dépenses budget Principal

Section de fonctionnement :

192 380 €

Section d'investissement :

96 349 €



Dépenses budget

Eau et assainissement

Section de fonctionnement :

46 062 €

Section d'investissement :

49 277 €

Le Conseil a fait le choix de maîtriser ses dépenses sur l'année 2024 en prévision des gros investissements de 2025 (aménagement de deux logements sur le hameau de Bezenchat) et ainsi éviter d'avoir recours à un emprunt.

Recettes

Fiscalité locale
127 106 €

Impôts et Taxes
(Pylônes, EDF...)
89 144 €

Dotations et compensation
de l'État
74 011 €

Subventions et revenus divers
127 106 €

Eau et assainissement
28 312 €

Dépenses

Frais de
fonctionnement courant
186 471 €

Travaux et
aménagement
42 611 €

Remboursement de
l'emprunt
53 388 €

Travaux Eau
25 801 €

Comme les années
précédentes,
la commune a fait le choix
de ne pas augmenter
les taux de
contributions directes.

Les principaux investissements en 2024

► **Rénovation maison de Bezenchat :** règlement en 2024 d'une première tranche correspondant aux frais d'architecte et s'élevant à 29 802 €.

► **Maison de La Mourache :** suite au diagnostic de performance énergétique plusieurs tranches de travaux ont été programmées pour améliorer l'isolation de ce bâtiment. En 2024 ce sont les radiateurs et la porte d'entrée qui ont été changés pour un montant de 7 943 €. En 2025, les travaux concerneront l'isolation intérieure de toute la face nord et l'installation d'une cuisine intégrée pour un montant estimé à 24 000 €.

► **Achat de terrains :** frais de géomètre pour 1000 €.

► **Logement de la mairie :** changement du chauffe-eau par l'entreprise Tardieu pour un montant de 3 866 €.

► **Eau :** la conduite d'eau potable au village du Puech avait besoin d'une réhabilitation. L'entreprise Macary a réalisé les travaux pour un montant d'abord estimé à 25 800 €, mais qui a dû être réajusté de 10 700 € supplémentaire lié à des imprévus. Travaux subventionnés à hauteur de 6 371 € grâce à la DETR (État) et le FCS (Département).

Les projets 2025

► **Logiciel :** la commune souhaite s'équiper de 2 logiciels : un pour le Cimetière et un autre pour l'État Civil, ce qui permettra à notre secrétaire d'avoir une gestion informatisée facilitée. Coût 1 300 €.

► **Salle polyvalente :** il est prévu la pose d'un ventilateur dans la partie bar pour diffuser l'air chaud du radiateur qui a tendance à rester stagner au plafond. Dans la cuisine, les étagères vont être équipées de portes pour maintenir la vaisselle au propre. Coût estimé : 3 000€.

► **Sécurité :** Depuis ce printemps, la Mairie et l'Agence postale se trouve sous surveillance électronique. En effet une alarme anti-intrusion, une caméra et un bouton d'alerte ont été disposés afin d'assurer la sécurité de nos agents. Le coût de l'installation s'élève à 3 500 €, subventionnée à 100 % par La Poste.

► **Acquisition :** afin de se constituer une réserve foncière pour la construction d'habitations, la commune poursuit sa politique d'achat de terrains. Il est prévu d'ici la fin de l'année de signer chez le notaire 3 actes d'achat pour :

* une parcelle de 3 726 m² au Puech appartenant à Gérard Bigot.

* une parcelle de 2 403 m² en continuité du lotissement des Bruyères appartenant à Michèle Pellegruy.

* une petite parcelle qui permettra l'accès au terrain à bâtir derrière les logements de Bezenchat appartenant à Laurent et Adeline Chassany.

Pour rappel, nous avons confié à l'EPF (Établissement Public Foncier) la mission d'acquérir les parcelles C372 et C373, situées rue des forgerons et appartenant à Didier Chassang. Ce dernier a signé l'acte de vente auprès de l'EPF, il ne reste plus qu'à procéder à la transaction auprès de la commune.

